

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU 4^e TRIMESTRE 2012 :

la part des CDD dans les embauches se stabilise

Au 4^e trimestre 2012, le taux de rotation de la main-d'œuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, diminue de 0,2 point dans les établissements de 10 salariés ou plus. Il se situe à 12,8 %, soit 0,3 point de plus qu'au 4^e trimestre de l'année précédente.

Le taux d'entrée des établissements de 10 salariés ou plus décroît de 0,2 point pour s'établir à 13,0 %, sous l'effet d'une baisse du taux d'entrée en CDD (-0,2 point).

La part des CDD dans les embauches diminue légèrement de 0,1 point après cinq trimestres consécutifs de hausse, et atteint 81,6 %, le second niveau le plus haut de ces dix dernières années.

Le taux de sortie des établissements de 10 salariés ou plus diminue de 0,3 point à 12,5 %, sous l'effet de la baisse des sorties pour fin de CDD (-0,5 points). Conséquence des fluctuations liées au relèvement progressif des âges de départ à la retraite, le taux de départ à la retraite augmente de 0,1 point.

Au 4^e trimestre 2012, le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, diminue de 0,2 point dans les établissements de 10 salariés ou plus. Il s'établit à 12,8 %, soit un niveau supérieur de 0,3 point par rapport au 4^e trimestre 2011 (tableau 1 et graphique 1). Le taux d'entrée et le taux de sortie baissent respectivement de 0,2 point et de 0,3 point.

La baisse du taux de rotation au 4^e trimestre 2012 s'observe uniquement dans les établissements de 10 à 49 salariés (-0,9 point à 12,0 %) alors qu'il progresse légèrement dans ceux de 50 salariés ou plus (+0,1 point à 13,2 %). Le taux de rotation s'établit à 16,6 % dans le tertiaire, soit 0,4 point de moins que le trimestre précédent. Il augmente de 0,1 point dans la construction pour atteindre 4,2 % et se stabilise dans l'industrie à 4,0 %.

Baisse des embauches en CDD et stabilisation de la part des CDD dans les embauches

Au 4^e trimestre 2012, le taux d'entrée des établissements de 10 salariés ou plus diminue de 0,2 point, après +0,4 point au 3^e trimestre 2012. Il s'établit à 13,0 %, soit un niveau supérieur de 0,3 point à celui observé un an auparavant. Le taux d'entrée augmente dans les établissements de 50 salariés ou plus (+0,2 point) et décroît dans ceux de 10 à 49 salariés (-0,8 point). Par rapport au 4^e trimestre de l'an passé, le taux d'entrée des établissements de 10 à 49 salariés se stabilise à 12,3 % tandis

que celui des établissements de 50 salariés ou plus augmente de 0,5 point pour atteindre 13,4 %. Le taux d'entrée dans l'industrie et le tertiaire décroît (respectivement -0,1 point et -0,3 point). Dans la construction le taux d'entrée se maintient à 4,1 %. Sur un an, seul le secteur tertiaire enregistre une hausse de son taux d'entrée (+0,5 point contre +0,0 point dans l'industrie et -0,4 point dans la construction).

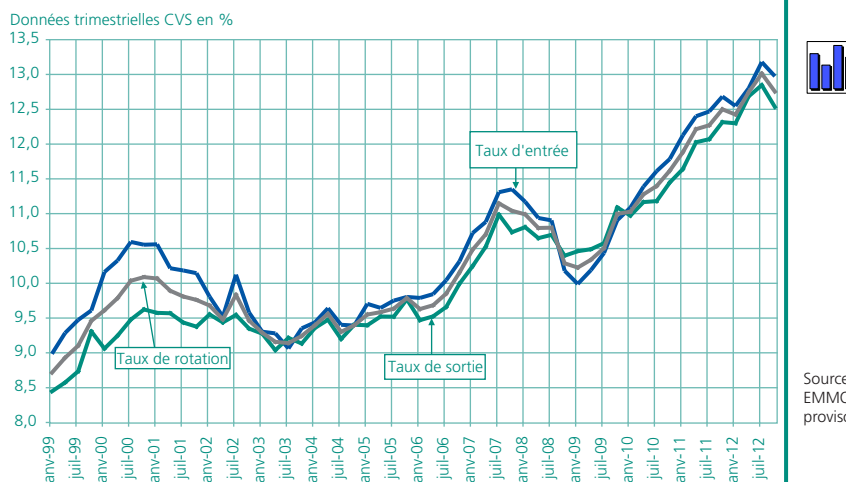
Le taux d'entrée en CDD diminue au 4^e trimestre 2012 (-0,2 point) et s'établit à 10,6 % (graphique 2), après une hausse quasi-continue depuis le 1^{er} trimestre 2009. Sur quatre ans, le taux d'entrée en CDD progresse de 3,1 points, et est désormais à un niveau très supérieur à celui observé dans la première moitié des années 2000 (graphique 2). Au 4^e trimestre 2012, le taux d'entrée en CDD décroît de 0,8 point pour les établissements de 10 à 49 salariés et croît de 0,1 point dans ceux de 50 salariés ou plus. Le taux d'entrée en CDD diminue de 0,3 point dans le tertiaire et de 0,1 point dans l'industrie. Il augmente de 0,2 point dans la construction.

Le taux d'entrée en CDI des établissements de 10 salariés ou plus se stabilise à 2,4 % depuis le 2^e trimestre 2012. Il reste proche des niveaux de 2009 (2,2 % au cours des trois derniers trimestres de l'année), les plus bas observés sur la décennie. Le taux de recrutement en CDI est stable dans les établissements de 10 à 49 salariés (2,8 %) et diminue très modérément dans ceux de 50 salariés ou plus (-0,1 point à 2,1 %). Le taux d'entrée en CDI est stable dans le tertiaire (2,8 %) et l'industrie (1,3 %) ; il diminue de 0,2 point dans la construction pour atteindre 1,8 %.

Après avoir augmenté presque continûment depuis le 1^{er} trimestre 2011, la part des CDD dans les embauches diminue de 0,1 point pour s'établir à 81,6 % (graphique 3), soit une hausse de 2,1 points en un an. C'est le second plus haut niveau atteint depuis les dix dernières années, après le niveau record du trimestre précédent. La part des CDD dans les embauches régresse dans les établissements de 10 à 49 salariés (-1,3 point) à l'inverse de ceux de 50 salariés ou plus (+0,5 point). Sur un an, la part des

CDD dans les embauches a augmenté de 2,4 points dans l'industrie, de 2,1 points dans le tertiaire et de 0,8 point dans la construction.

Graphique 1 • **Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus**

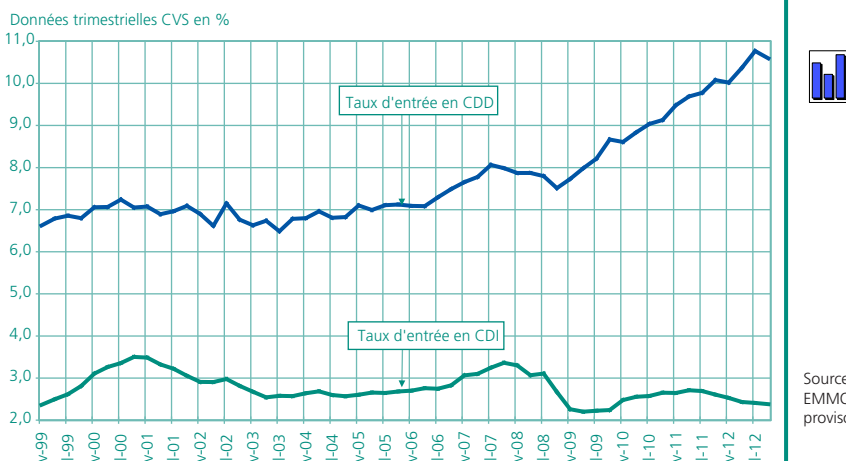


Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

Graphique 2 • **Taux d'entrée en CDD et CDI**

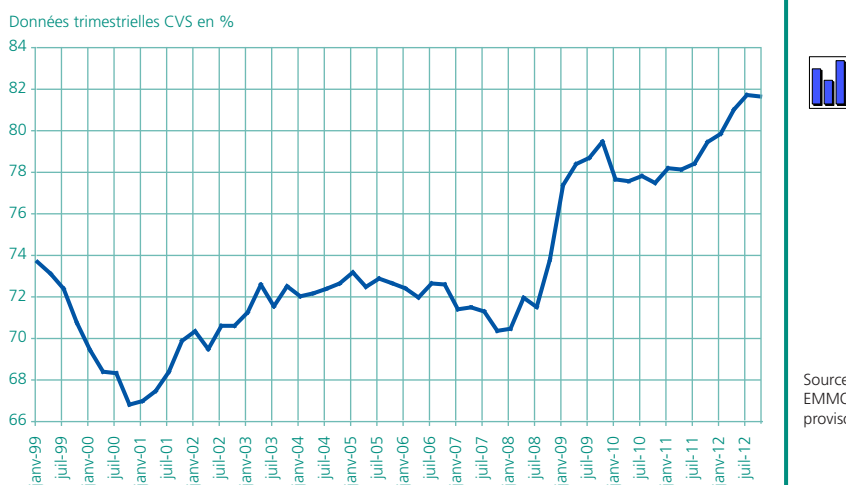


Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

Graphique 3 • **Part des CDD dans les embauches**



Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

Baisse des fins de CDD et hausse des départs à la retraite

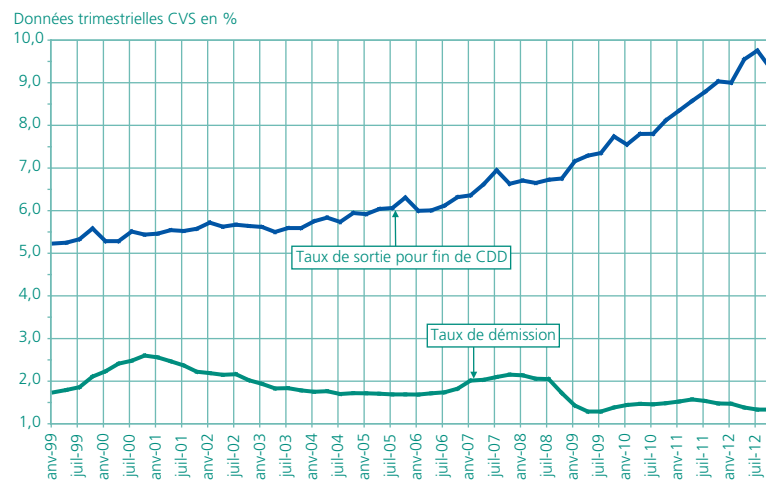
Au 4^e trimestre 2012, le taux de sortie des établissements de 10 salariés ou plus diminue de 0,3 point, interrompant sa hausse quasi continue depuis le 1^{er} trimestre 2009 (graphique 1). Il se situe à 12,5 %, un niveau supérieur de 0,2 point à celui du 4^e trimestre 2011. La baisse du taux de sortie résulte exclusivement de la diminution des sorties pour fin de CDD (-0,5 point, tableau 1), les sorties pour les autres motifs étant stables ou en légère hausse pour le taux de départ en retraite (+0,1 point). Le taux de sortie diminue de 0,9 point dans les établissements de 10 à 49 salariés et augmente de 0,1 point dans ceux de 50 salariés ou plus. Le taux de sortie croît de 0,2 point dans la construction et l'industrie et diminue de 0,5 point dans le tertiaire.

Parallèlement à la baisse des embauches en CDD, le taux de fin de CDD décroît de 0,5 point par rapport au trimestre précédent, et s'établit à 9,3 % (graphiques 4). Au 4^e trimestre 2012, le taux de sortie pour fin de CDD régresse dans les établissements de 10 à 49 salariés (-1,0 point) et, dans une moindre mesure, dans ceux de 50 salariés ou plus (-0,1 point). Sur un an, le taux de sortie pour fin de CDD se stabilise à 8,1 % dans les établissements de 10 à 49 salariés et augmente de 0,5 point dans ceux de 50 salariés ou plus pour atteindre 10,1 %.

Le taux de démission est de 1,3 % comme le trimestre précédent. En un an, il baisse de 0,2 point et se rapproche des niveaux de mi-2009, les plus bas observés au cours de la décennie. Le taux de démission reste stable dans les établissements de 10 à 49 salariés (1,7 %) et dans ceux de 50 salariés ou plus (1,1 %). Sur un an, il baisse dans les établissements de 10 à 49 salariés comme dans ceux de 50 salariés et plus (respectivement -0,1 point et -0,2 point). La stabilisation des démissions au 4^e trimestre 2012 s'observe dans l'industrie (0,6 %), dans la construction (1,1 %) et dans le tertiaire (1,6 %).

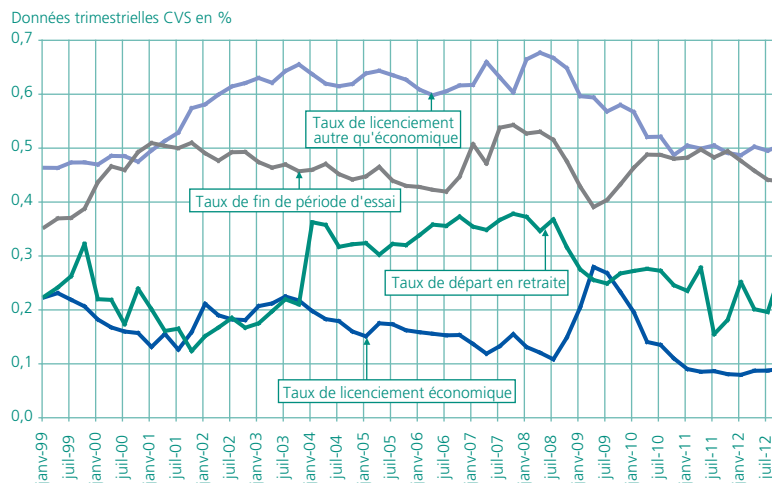
Le taux de licenciement autre qu'économique et le taux de licenciement économique sont globalement stables sur les quatre derniers trimestres, à respectivement 0,5 % et 0,1 % (graphique 5). Par rapport au niveau moyen de ces dix dernières années, le taux de licenciement autre qu'économique, le taux de licenciement économique et le taux de démission

Graphique 4 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission



Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.

Graphique 5 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai et départ en retraite



Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.

se situent à des niveaux bas, dans un contexte de montée en charge de l'usage des ruptures conventionnelles depuis 2008 (en 2012, le taux de ruptures conventionnelles trimestriel a été en moyenne de 0,3 %, données brutes, encadré 1).

Le taux de fin de période d'essai s'établit à 0,4 % comme au trimestre précédent. Le taux de sorties pour départ à la retraite augmente quant à lui sensiblement de 0,1 point, pour s'établir à 0,3 %, en raison des fluctuations induites par le relèvement progressif des âges de départ prévu par la réforme des retraites de 2010 (1) (graphique 5).



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

(1) Du fait de cette réforme, le taux de sortie pour départ en retraite devrait diminuer en moyenne jusque fin 2016. Cette évolution connaît cependant des fluctuations d'un trimestre à l'autre, liées aux variations du nombre de salariés atteignant au cours de chaque trimestre l'âge légal de départ à la retraite. Alors qu'aucun salarié supplémentaire n'atteignait l'âge légal de départ en retraite au 3^e trimestre 2012, ceux nés au 1^{er} trimestre 1952 l'ont atteint au 4^e trimestre, ce qui peut expliquer la hausse du taux de départ en retraite observé ce trimestre. Ce point est détaillé dans l'encadré 1 de la publication « Les mouvements de main-d'œuvre au 3^e trimestre 2012 » [1].

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements d'au moins 10 salariés

Données CVS en %

	Établissements de 10 à 49 salariés					Établissements de 50 salariés ou plus					Établissements de 10 salariés ou plus				
	2011	2012				2011	2012				2011	2012			
	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4
Taux de rotation															
Ensemble.....	12,1	11,8	12,2	12,9	12,0	12,8	12,8	13,1	13,1	13,2	12,5	12,4	12,7	13,0	12,8
Industrie.....	5,3	4,9	4,5	4,8	4,9	3,5	3,6	3,5	3,5	3,6	4,0	4,0	3,9	4,0	4,0
Construction.....	4,9	5,0	4,7	4,5	4,7	3,6	3,5	3,4	3,4	3,4	4,4	4,4	4,2	4,1	4,2
Tertiaire.....	14,8	14,2	15,0	15,9	14,7	17,1	17,3	17,7	17,7	17,9	16,2	16,1	16,6	17,0	16,6
Taux d'entrée (*)															
Ensemble.....	12,3	11,9	12,4	13,1	12,3	12,9	12,9	13,1	13,2	13,4	12,7	12,5	12,8	13,2	13,0
Industrie.....	5,5	4,9	4,5	5,1	4,8	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	4,1	4,0	3,9	4,2	4,1
Construction.....	5,0	4,9	4,7	4,5	4,5	3,7	3,6	3,4	3,5	3,4	4,5	4,4	4,2	4,1	4,1
Tertiaire.....	15,0	14,5	15,2	16,1	15,1	17,3	17,4	17,7	17,9	18,1	16,4	16,3	16,7	17,2	16,9
Taux d'entrée en CDD															
Ensemble.....	9,3	9,0	9,6	10,3	9,5	10,6	10,7	10,9	11,1	11,2	10,1	10,0	10,4	10,8	10,6
Industrie.....	3,5	3,3	3,0	3,5	3,2	2,4	2,3	2,3	2,5	2,4	2,7	2,7	2,5	2,8	2,7
Construction.....	3,1	3,0	2,8	2,5	2,7	1,5	1,4	1,3	1,3	1,5	2,5	2,4	2,2	2,0	2,2
Tertiaire.....	11,6	11,1	12,0	12,9	11,9	14,5	14,7	15,1	15,3	15,6	13,3	13,3	13,9	14,4	14,1
Taux d'entrée en CDI															
Ensemble.....	3,0	3,0	2,8	2,8	2,8	2,4	2,3	2,2	2,2	2,1	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4
Industrie.....	2,0	1,7	1,5	1,5	1,6	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Construction.....	1,9	1,9	1,9	2,0	1,7	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	1,8
Tertiaire.....	3,4	3,4	3,2	3,2	3,2	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	3,0	3,0	2,8	2,8	2,8
Part des CDD dans les embauches															
Ensemble.....	75,9	75,2	77,4	78,6	77,3	81,6	82,5	83,1	83,6	84,1	79,5	79,9	81,0	81,7	81,6
Industrie.....	64,3	65,7	65,7	69,5	66,2	65,0	66,4	65,4	67,3	67,1	64,8	66,7	65,9	68,4	67,2
Construction.....	61,5	61,4	59,3	55,5	61,4	39,0	38,5	37,5	38,2	42,6	54,4	54,0	52,5	49,9	55,2
Tertiaire.....	77,6	76,7	79,1	80,3	78,9	83,6	84,4	85,2	85,6	86,0	81,4	81,7	83,0	83,6	83,5
Taux de sortie (*)															
Ensemble.....	11,9	11,6	12,0	12,7	11,8	12,6	12,7	13,1	12,9	13,0	12,3	12,3	12,7	12,8	12,5
Industrie.....	5,2	4,9	4,5	4,6	5,0	3,4	3,6	3,5	3,4	3,5	3,8	4,0	3,9	3,8	4,0
Construction.....	4,8	5,0	4,6	4,5	4,9	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	4,3	4,4	4,1	4,1	4,3
Tertiaire.....	14,6	14,0	14,7	15,7	14,3	16,9	17,1	17,7	17,6	17,6	16,0	15,9	16,6	16,8	16,3
Taux de fin de CDD															
Ensemble.....	8,1	7,8	8,4	9,1	8,1	9,6	9,7	10,3	10,2	10,1	9,0	9,0	9,6	9,8	9,3
Industrie.....	2,4	2,1	1,9	1,9	2,2	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0	2,1	2,0	2,0	2,1
Construction.....	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	0,9	1,0	0,9	0,8	0,9	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5
Tertiaire.....	10,4	9,9	10,8	11,7	10,2	13,3	13,5	14,3	14,3	14,2	12,2	12,1	12,9	13,3	12,6
Taux de démission															
Ensemble.....	1,8	1,9	1,7	1,7	1,7	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3
Industrie.....	1,2	1,1	0,9	0,9	0,9	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Construction.....	1,2	1,5	1,2	1,2	1,3	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,1	1,3	1,1	1,1	1,1
Tertiaire.....	2,1	2,1	1,9	1,9	1,9	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6
Taux de licenciement économique															
Ensemble.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industrie.....	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Construction.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tertiaire.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taux de licenciement autre qu'économique															
Ensemble.....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Industrie.....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Construction.....	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Tertiaire.....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Taux de fin de période d'essai															
Ensemble.....	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Industrie.....	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Construction.....	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Tertiaire.....	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Taux de départ en retraite															
Ensemble.....	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
Industrie.....	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
Construction.....	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3
Tertiaire.....	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3

(*) Les ruptures conventionnelles et les autres motifs de sortie (accident, décès...) complètent le détail présenté des entrées et des sorties. Les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES AU 2ND SEMESTRE 2012

La loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 a instauré un nouveau mode de rupture amiable du contrat de travail à durée indéterminée, la rupture conventionnelle, qui ouvre droit, pour le salarié, aux allocations chômage au même titre qu'un licenciement. Les services du ministère en charge du travail ont homologué 170 000 ruptures conventionnelles au cours du 2nd semestre 2012 (remontées rapides, données brutes), contre 151 000 au 2nd semestre 2011 (graphique A).

Un dispositif toujours utilisé majoritairement dans les petits établissements

Les ruptures conventionnelles sont davantage mobilisées par les établissements de moins de 50 salariés. Entre le 1^{er} semestre 2009 et le 2nd semestre 2012, ces établissements ont signé 75 % des ruptures conventionnelles (tableau A) alors qu'ils emploient 40 % des salariés du secteur privé et semi-public (1) et représentent 62 % des sorties dues à une démission, un licenciement (économique ou autre) ou une rupture conventionnelle. Rapportées au nombre de salariés présents en début de semestre, les ruptures conventionnelles sont nettement plus fréquentes dans les établissements de 1 à 9 salariés : au 2nd semestre 2012, le taux de rupture conventionnelle s'y élève à 12,1 %, contre 8,1 % dans ceux de 10 à 49 salariés et 3,8 % dans ceux de 50 salariés ou plus.

Les ruptures conventionnelles sont exclusivement réservées aux contrats à durée indéterminée (CDI). De ce fait, il convient de les mettre en regard des autres motifs de sortie en CDI, à savoir les licenciements pour motif économique ou autres motifs et les démissions (2). Les ruptures conventionnelles représentent 16,6 % des sorties dues à une démission de CDI, un licenciement de CDI ou à une rupture conventionnelle au 2nd semestre 2012, après 15,1 % au 2nd semestre 2011 (3). C'est un mode de sortie plus couramment utilisé par les établissements de 1 à 9 salariés : la part des ruptures conventionnelles dans les sorties de CDI s'élève à 23,8 % dans les établissements de 1 à 9 salariés au 2nd semestre 2012, contre 16,5 % dans ceux de 10 à 49 salariés et 11,4 % dans ceux de 50 salariés ou plus.

Tableau A • Les ruptures conventionnelles par secteur et taille d'établissement (*)

Données brutes en %

Semestre	Secteur d'activité	Ventilation des ruptures conventionnelles (en %) (1)				Taux de rupture conventionnelle (pour 1 000 salariés)				Part des ruptures conventionnelles dans les sorties (2)			
		1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total
1 ^{er} semestre 2009	Industrie	4	6	8	18	7,0	4,5	2,0	3,0	14,7	10,2	9,5	10,6
	Construction	5	4	1	10	6,8	4,0	1,9	4,3	12,0	9,4	6,2	10,0
	Commerce	11	9	4	24	7,0	5,8	2,2	4,9	15,7	12,4	6,0	11,5
	Autre tertiaire	22	15	11	48	7,4	4,1	1,5	3,4	12,7	8,2	4,1	7,7
	Total	42	33	25	100	7,2	4,5	1,8	3,7	13,4	9,5	5,5	9,1
2 nd semestre 2009	Industrie	5	4	7	15	8,9	5,4	2,5	3,7	16,0	14,1	11,2	12,9
	Construction	4	3	1	9	7,8	5,1	2,9	5,4	13,7	11,8	9,7	12,2
	Commerce	11	9	4	23	9,8	7,9	3,2	6,8	20,4	16,2	7,5	14,9
	Autre tertiaire	21	18	14	53	9,6	6,5	2,8	5,2	16,1	11,7	7,0	11,0
	Total	39	34	27	100	9,4	6,5	2,7	5,2	16,8	13,0	8,0	12,1
1 ^{er} semestre 2010	Industrie	3	5	6	14	6,8	6,5	2,6	3,9	17,7	16,6	12,7	13,9
	Construction	8	4	2	14	14,4	6,2	3,7	8,3	21,3	13,7	11,6	17,0
	Commerce	9	9	3	21	8,6	9,2	3,2	7,0	16,6	17,2	8,4	14,6
	Autre tertiaire	22	16	13	51	11,1	6,7	2,7	5,6	19,1	12,8	7,6	12,4
	Total	42	34	24	100	10,4	7,1	2,8	5,8	18,3	14,2	8,8	13,5
2 nd semestre 2010	Industrie	4	5	6	15	11,4	6,7	2,6	4,4	26,7	19,2	13,9	18,0
	Construction	4	4	2	10	9,1	6,5	3,9	6,6	18,5	16,6	11,4	16,2
	Commerce	9	7	4	20	9,4	7,6	3,5	6,7	19,2	15,1	8,3	14,4
	Autre tertiaire	23	20	13	55	12,0	7,8	3,0	6,3	21,1	13,6	7,6	13,2
	Total	40	35	25	100	10,9	7,5	3,0	6,0	20,8	14,8	8,9	14,3
1 ^{er} semestre 2011	Industrie	3	5	6	14	7,8	6,4	2,9	4,3	18,4	17,1	14,4	16,1
	Construction	6	3	2	11	11,3	6,0	4,2	7,4	18,4	17,1	14,4	15,8
	Commerce	13	8	4	25	13,2	8,3	4,3	8,6	25,4	16,2	9,6	17,4
	Autre tertiaire	22	15	13	50	11,8	6,4	3,3	6,1	21,2	12,3	7,8	15,8
	Total	44	31	25	100	11,7	6,8	3,4	6,3	21,6	14,0	9,3	14,4
2 nd semestre 2011	Industrie	3	4	6	13	10,5	7,0	3,0	4,7	23,6	17,9	14,9	17,7
	Construction	6	4	1	11	13,9	6,8	4,5	8,6	21,5	15,6	12,2	17,7
	Commerce	9	9	4	22	10,9	9,9	4,3	8,3	21,5	18,9	9,3	16,8
	Autre tertiaire	23	17	14	54	13,2	7,8	3,6	6,9	23,9	12,7	8,2	13,5
	Total	41	34	25	100	12,5	8,0	3,5	6,9	22,9	14,8	9,5	15,1
1 ^{er} semestre 2012	Industrie	4	4	6	14	11,0	5,4	2,8	4,4	24,0	16,7	15,4	17,8
	Construction	5	4	1	10	10,1	7,2	3,7	7,3	20,7	17,7	11,4	17,7
	Commerce	11	8	4	23	11,7	8,3	4,1	8,0	21,9	18,3	10,4	17,4
	Autre tertiaire	23	16	14	53	11,7	7,1	3,4	6,4	22,1	14,1	9,1	14,2
	Total	43	32	25	100	11,4	7,1	3,4	6,5	22,1	15,6	10,4	15,6
2 nd semestre 2012	Industrie	3	5	6	14	9,2	6,8	3,2	4,8	22,5	20,9	18,3	20,0
	Construction	5	4	2	11	12,1	7,8	4,8	8,5	23,7	19,1	14,8	20,1
	Commerce	11	7	4	22	12,3	8,1	4,6	8,3	23,6	17,2	10,8	17,5
	Autre tertiaire	22	17	14	53	12,6	8,6	3,8	7,2	24,1	15,1	9,7	15,1
	Total	41	33	26	100	12,1	8,1	3,8	7,0	23,8	16,5	11,4	16,6

(*) Seuls les démissions et licenciements de CDI sont pris en compte. Ces statistiques diffèrent légèrement de celles présentées dans la publication sur les mouvements de main-d'œuvre au 2^e trimestre 2012 où les démissions et licenciements de CDD étaient également pris en compte [4].

(1) L'agriculture, qui compte environ 1 % des ruptures recensées, est absente de cette ventilation.

(2) Les sorties prises en compte au dénominateur sont : les démissions de CDI, les licenciements (économiques ou autres) de CDI et les ruptures conventionnelles. *Taux de ruptures conventionnelles* : rapport entre le nombre de ruptures conventionnelles homologuées sur une période et le nombre de salariés en début de période. Par exemple, au 1^{er} semestre 2009, pour 1 000 salariés présents en début de semestre 3,7 ruptures conventionnelles ont été homologuées.

Part des ruptures conventionnelles : rapport entre le nombre de ruptures conventionnelles homologuées sur la période et le nombre de sorties de CDI sur la période dues à un licenciement, une démission ou une rupture conventionnelle. Par exemple, au 1^{er} semestre 2009, sur 100 sorties suite à une rupture conventionnelle, un licenciement ou une démission, 9,1 sont des ruptures conventionnelles.

Champ : établissements de 1 salarié et plus, secteur concurrentiel hors agriculture ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

(1) Insee, DADS 2010, calculs Dares.

(2) Les autres motifs de sortie de CDI (fin de période d'essai, les départs à la retraite, les transferts de salariés, accidents...) ne sont pas comptabilisés.

(3) Ces statistiques diffèrent légèrement de celles présentées dans la publication sur les mouvements de main-d'œuvre au 2^e trimestre 2012 où les démissions et licenciements de CDD étaient également pris en compte dans le calcul de ces statistiques [4].

17 % des ruptures conventionnelles concernent les seniors de 50 ans et plus

Au 2nd semestre 2012, 17 % des ruptures conventionnelles ont été signées par des salariés de 50 ans ou plus (tableau B). Cette proportion est inférieure à la part qu'occupent les seniors dans les emplois en CDI (27 %) (4) et aussi à leur part dans les sorties pour licenciements économiques (28 %) et pour licenciements autres qu'économiques (23 %). À l'inverse, le poids des seniors dans les ruptures conventionnelles est plus fort que dans les démissions (9 %).

La structure des motifs de sortie suite à une démission, un licenciement ou une rupture conventionnelle varie selon l'âge des salariés. Les jeunes démissionnent plus souvent : au 2nd semestre 2012, 69 % des CDI sortants de moins de 30 ans ont donné leur démission, contre 52 % des 30-49 ans, 42 % des 50-54 ans et 32 % des 55 ans ou plus. Les licenciements, tous motifs confondus, rapportés au nombre de sorties dues à une démission, un licenciement ou une rupture conventionnelle s'accroissent en revanche avec l'âge. Les ruptures conventionnelles sont le troisième motif de sortie à tout âge mais sont moins fréquentes chez les salariés les plus jeunes (13 % des sorties pour les moins de 30 ans au 2nd semestre 2012 contre 16 % à 21 % pour les autres classes d'âge).

8,2 % des ruptures conventionnelles concernent des salariés de 58 ans ou plus au 2nd semestre 2012 (tableau C). Pour la première fois depuis 2009 cette part est supérieure à celle des 58 ans ou plus dans les licenciements autres qu'économiques (7,8 %) (5). La part de cette classe d'âge dans les ruptures conventionnelles est supérieure à celle observée dans les sorties pour licenciement autre qu'économique quelle que soit la taille des établissements et tout particulièrement dans les établissements de 250 salariés ou plus (14,8 % contre 11,7 %).

(4) Insee, enquête Emploi 2012.

(5) Dans le cadre de la convention d'assurance chômage en vigueur depuis avril 2009, les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus peuvent être indemnisés pendant une période allant jusqu'à 36 mois, sous réserve d'avoir cotisé pendant une durée équivalente au cours de la période de référence de 36 mois précédant la fin de leur contrat de travail. S'ils ont suffisamment cotisé auparavant, les seniors quittant l'entreprise à 58 ans suite à une rupture conventionnelle peuvent donc être indemnisés jusqu'à leur départ à la retraite.

Tableau B • Sorties selon le motif et l'âge

Données brutes en %

Semestre	Motif de sortie (*)	Répartition par âge selon le motif de sortie					Part des motifs de sortie par tranche d'âge				
		Moins de 30 ans	30 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans ou plus	Total	Moins de 30 ans	30 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans ou plus	Total
1 ^{er} semestre 2009	Démission.....	45	46	5	4	100	64	48	38	24	52
	Licenciement économique..	20	54	11	15	100	8	15	22	24	13
	Licenciement autre	30	49	8	13	100	21	27	32	38	26
	Rupture conventionnelle....	30	52	6	13	100	7	10	8	14	9
	Total	36	48	7	9	100	100	100	100	100	100
2 nd semestre 2009	Démission.....	49	42	5	4	100	66	49	36	25	53
	Licenciement économique..	20	52	11	17	100	7	14	21	25	13
	Licenciement autre	31	48	8	13	100	18	24	29	33	23
	Rupture conventionnelle....	30	50	8	13	100	9	13	14	17	12
	Total	39	46	6	9	100	100	100	100	100	100
1 ^{er} semestre 2010	Démission.....	43	47	5	5	100	66	51	40	29	54
	Licenciement économique..	14	56	11	19	100	4	11	17	21	10
	Licenciement autre	27	50	9	14	100	18	23	31	35	23
	Rupture conventionnelle....	31	53	10	6	100	12	15	12	15	13
	Total	35	50	6	9	100	100	100	100	100	100
2 nd semestre 2010	Démission.....	48	44	4	4	100	70	55	42	31	58
	Licenciement économique..	18	53	11	18	100	3	8	13	16	7
	Licenciement autre	30	49	9	12	100	15	21	30	34	21
	Rupture conventionnelle....	31	53	6	10	100	12	16	15	19	14
	Total	39	47	6	8	100	100	100	100	100	100
1 ^{er} semestre 2011	Démission.....	42	48	5	4	100	70	57	46	31	59
	Licenciement économique..	13	57	13	17	100	2	6	11	12	6
	Licenciement autre	27	50	9	14	100	16	21	30	39	21
	Rupture conventionnelle....	28	56	6	10	100	12	16	13	18	14
	Total	36	50	6	8	100	100	100	100	100	100
2 nd semestre 2011	Démission.....	45	46	5	4	100	70	58	43	34	60
	Licenciement économique..	18	52	12	18	100	3	6	12	14	6
	Licenciement autre	30	48	9	13	100	15	20	28	33	19
	Rupture conventionnelle....	31	52	7	9	100	12	16	17	19	15
	Total	39	48	6	7	100	100	100	100	100	100
1 ^{er} semestre 2012	Démission.....	42	48	5	5	100	69	56	43	34	57
	Licenciement économique..	15	51	12	22	100	3	6	10	14	6
	Licenciement autre	25	49	10	16	100	15	21	31	36	21
	Rupture conventionnelle....	29	54	7	10	100	13	17	16	16	16
	Total	35	49	7	9	100	100	100	100	100	100
2 nd semestre 2012	Démission.....	46	45	5	4	100	69	52	42	32	56
	Licenciement économique..	17	55	11	17	100	3	7	11	13	6
	Licenciement autre	27	50	10	13	100	15	22	31	34	21
	Rupture conventionnelle....	29	54	6	11	100	13	19	16	21	17
	Total	37	49	6	8	100	100	100	100	100	100

(*) Seuls les démissions et licenciements de CDI sont pris en compte. Ces statistiques diffèrent légèrement de celles présentées dans la publication sur les mouvements de main-d'œuvre au 2^e trimestre 2012 où les démissions et licenciements de CDD étaient également pris en compte [4].

Lecture : au 1^{er} semestre 2009, les salariés de moins de 30 ans représentent 45 % des démissions et la part des démissions parmi les sorties de salariés de moins de 30 ans pour démission, licenciement ou rupture conventionnelle est de 64 %.

Champ : établissements de 1 salarié et plus, secteur concurrentiel hors agriculture ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

Tableau C • Part des salariés de 58 ans ou plus selon la taille et le motif de sortie

Données brutes en %

Semestre	Motif de sortie (*)	Taille des établissements				Ensemble
		1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés ou plus	
1 ^{er} semestre 2009	Démission	2,2	2,2	2,7	2,4	2,3
	Licenciement économique.....	7,9	5,0	9,4	18,5	8,4
	Licenciement autre.....	5,6	5,4	8,2	11,7	7,4
	Rupture conventionnelle.....	6,9	7,0	12,5	18,8	8,5
	Total.....	4,4	3,8	5,9	8,0	5,0
2 nd semestre 2009	Démission	2,6	2,4	2,5	2,3	2,5
	Licenciement économique.....	5,3	6,3	9,6	21,4	8,9
	Licenciement autre.....	5,4	5,1	7,4	10,4	6,9
	Rupture conventionnelle.....	5,0	5,8	9,9	16,9	7,3
	Total.....	3,8	3,9	5,5	8,5	4,8
1 ^{er} semestre 2010	Démission	3,7	2,1	2,6	2,7	2,8
	Licenciement économique.....	5,1	8,5	12,5	24,8	10,5
	Licenciement autre.....	5,4	7,0	8,9	11,7	8,0
	Rupture conventionnelle.....	4,2	4,9	10,4	16,8	6,3
	Total.....	4,2	4,1	6,1	9,2	5,2
2 nd semestre 2010	Démission	2,9	2,0	2,2	1,9	2,3
	Licenciement économique.....	8,1	4,8	11,5	20,3	9,7
	Licenciement autre.....	4,2	5,6	7,3	9,5	6,5
	Rupture conventionnelle.....	3,7	4,4	7,4	11,4	5,1
	Total.....	4,1	3,2	4,6	6,2	4,2
1 ^{er} semestre 2011	Démission	2,7	2,0	2,6	2,5	2,4
	Licenciement économique.....	6,6	8,6	13,4	22,3	10,5
	Licenciement autre.....	6,9	7,2	9,0	11,9	8,6
	Rupture conventionnelle.....	4,3	5,4	9,2	12,6	6,1
	Total.....	4,1	3,8	5,4	7,2	4,8
2 nd semestre 2011	Démission	3,3	2,0	2,3	2,1	2,4
	Licenciement économique.....	8,3	9,6	12,5	21,0	10,8
	Licenciement autre.....	4,5	5,3	7,8	11,2	7,1
	Rupture conventionnelle.....	4,4	3,8	8,1	12,0	5,4
	Total.....	4,3	3,2	4,7	6,3	4,3
1 ^{er} semestre 2012	Démission	4,1	2,8	2,9	3,4	3,3
	Licenciement économique.....	12,3	11,5	13,5	25,5	14,8
	Licenciement autre.....	8,4	8,0	10,1	12,8	9,7
	Rupture conventionnelle.....	5,1	4,8	9,5	15,7	6,5
	Total.....	5,8	4,6	6,1	8,6	5,9
2 nd semestre 2012	Démission	3,2	3,2	2,9	2,6	3,1
	Licenciement économique.....	7,4	6,5	11,4	26,7	9,8
	Licenciement autre.....	4,8	6,5	8,7	11,7	7,8
	Rupture conventionnelle.....	7,8	6,6	9,4	14,8	8,2
	Total.....	4,9	4,6	5,6	7,7	5,3

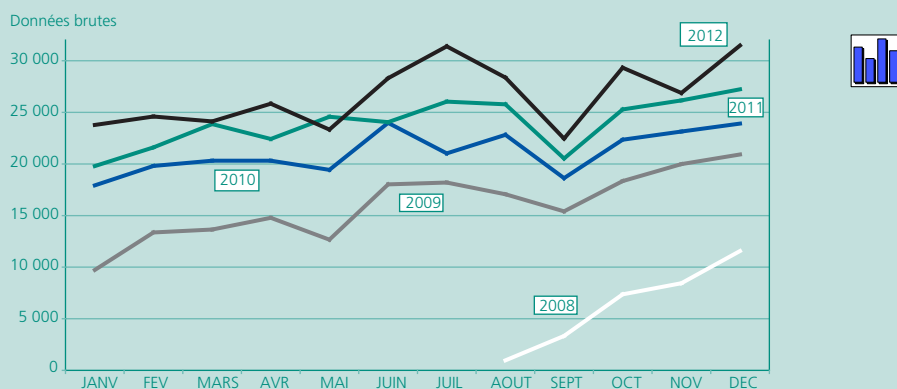
(*) Seuls les démissions et licenciements de CDI sont pris en compte. Ces statistiques diffèrent légèrement de celles présentées dans la publication sur les mouvements de main-d'œuvre au 2^e trimestre 2012 où les démissions et licenciements de CDD étaient également pris en compte [4].

Lecture : au 1^{er} semestre 2009, 2,2 % des démissions des établissements de 1 à 9 salariés concernent des personnes de 58 ans ou plus.

Champ : établissements de 1 salarié et plus, secteur concurrentiel hors agriculture ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2012 provisoires.

Graphique A • Évolution mensuelle du nombre de ruptures conventionnelles homologuées



Source : Dares ; ruptures conventionnelles - remontées rapides.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes.

- La **déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- L'**enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de 1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Les CVS sont révisées chaque trimestre. La prise en compte de répondants retardataires et de corrections supplémentaires apportées à certaines déclarations peut également conduire à une révision des séries trimestrielles antérieures.

Le **taux de rotation (ou turn-over)** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1^{er} semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, le **taux d'entrée (respectivement de sortie)** est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les **entrées** comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats en alternance et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les **sorties** comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite et à la préretraite, les fins de période d'essai, les ruptures conventionnelles et d'autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...).

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre total d'entrées d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre total de sorties d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$$

Pour en savoir plus

[1] Paraire X., Ettouati S. (2013), « Les mouvements de main-d'œuvre au 3^e trimestre 2012 : nouvelle hausse du taux d'embauche en CDD », *Dares Analyses* n° 017, mars.

[2] Paraire X. (2012), « Les mouvements de main-d'œuvre en 2011 : une rotation élevée dans le tertiaire », *Dares Analyses* n° 059, septembre.

[3] Finot J. (2013), « L'emploi intérimaire au 4^e trimestre 2012 : baisse modérée », *Dares Indicateurs* n° 019, mars.

[4] Paraire X. (2012), « Les mouvements de main-d'œuvre au 2^e trimestre 2012 : recul des entrées et des sorties », *Dares Analyses* n° 072, octobre.

Des séries longues sont disponibles sur le site :

<http://travail-emploi.gouv.fr> > Études, recherches, statistiques de la Dares > Statistiques > Emploi > Les mouvements de main-d'œuvre > Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, recherches, statistiques de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

